SÉANCE MENSUELLE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE HUIS CLOS À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 2 MARS 2021 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les membres du conseil sont présents : Madame Cathy Roy, présente Madame Noëlle Hayes, présente Monsieur Martin Valcourt, par visioconférence Monsieur Gilles Valcourt, présent

Sous la présidence de Madame Sylvie Dubé, mairesse, présente

Est absent : Monsieur Marc-Olivier Désilets

Le poste de conseiller no 3 est vacant

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale, présente par visioconférence.

Le quorum est coi	nstaté.

À la suite des directives énoncées par le gouvernement au cours des derniers jours relatifs à la pandémie de la COVID-19 pour les mesures sanitaires et le couvre-feu instauré jusqu'au 8 février 2021, la séance du conseil est tenue à huis clos.

Le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil ainsi que la directrice générale puissent y participer par visioconférence ou sur place.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2020 (résolution)
- 4. Période de questions : sujets divers
- 5. Administration et finances
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finance:
 - 5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 2 février 2021 selon le règlement 407-12 (résolution)
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de février 2021 et comptes courants à payer (résolution) Chèque en attente : Maçonnerie GP
 - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.4 Rapport de la situation financière au 23 février 2021 (information)
 - 5.3 Règlement / projet / avis de motion / adoption
 - 5.3.1 Adoption Règlement 486-21 Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 467-19 (Résolution)
 - 5.4 Employés
 - 5.4.1 Poursuite d'absence au travail d'employés (information)
 - 5.4.2 Stagiaire Début du stage et horaire (résolution)

- 5.4.3 Diffusion de l'offre emploi : Commis de bureau : poste sur appel pour remplacement (résolution)
- 5.4.4 Directeur incendie : contrat de travail Années 2021 et 2022 (résolution)
- 5.4.5 Lieutenant : contrat de travail Année 2021 (résolution)
- 5.4.6 Politique salariale des pompiers volontaires Année 2021, 2022 et 2023 (résolution)
- 5.4.7 Bonus aux pompiers volontaires Année 2021 : montant accordé et annulation de la résolution 2021-01-013 (résolution)
- 5.4.8 Demande de programme subvention salariale : supervision et maintenance de la piste cyclable (résolution)
- 5.4.9 Programme: Desjardins Jeunes au travail Acceptation (résolution)
- 5.5 Info-Scotstown Édition de mars (sujets)
- 5.6 Confirmation commande d'un banc en granit et gravure Hommage à Monsieur Iain MacAulay (résolution)
- 5.7 Mandat à un agent d'immeuble pour vente de terrains (résolution)
- 5.8 Entente entre propriétaires et la ville pour paiement des arrérages de taxes (résolution)
- 5.9 Formations, colloques, rencontres, visioconférences, webinaire au cours du mois de mars 2021 (résolution)

6. Sécurité publique

- 6.1 Incendie
- 6.1.1 Dégagement de certaines bornes (branches) Avis aux propriétaires (résolution)
- 6.1.2 Travaux de déneigement des bornes incendie (résolution)
- 6.1.3 Décision pour 2 bornes non accessible (retrait ou déplacement) (résolution)
- 6.1.4 Rapport annuel Schéma couverture de risques (résolution)
- 6.1.5 Vérification mécanique annuelle (résolution)

7. Voirie

- 7.1 Annulation résolution 2021-02-057 (résolution)
- 7.2 Programme d'aide financière à la voirie locale (résolution)
- 7.3 Travaux épandage abat-poussière (nombre de passages) (résolution)
- 7.4 Tracteur à pelouse estimations reçues (résolution)
- 7.5 Engagement d'entreprise pour travaux d'excavation, transport matériaux granulaire, etc. (résolution)
- 7.6 Travaux de nivelage Demande d'estimation du tarif horaire (résolution)

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

- 8.1 Dossier infrastructures route 257 / Infrastructures rues Albert et de Ditton Délai pour l'exécution des travaux selon l'aide financière du MTQ à la MRC HSF (information)
- 8.2 Travaux 16 et 17-02-2021 : Fuite d'eau chemin Victoria Ouest Entériner les coûts (location machineries, matériaux granulaires, employés, etc.) (résolution)
- 8.2.1 Suivi demandé par le MTQ : signalisation, vérification, pavage (résolution)
- 8.2.2 Remerciements
- 8.2.2.1 Ministère des Transports (Cookshire) : abrasif (résolution)
- 8.2.2.2 Monsieur Pierre Giard : fourniture d'eau à l'École St-Paul (résolution)
- 8.2.2.3 Monsieur Philippe Valcourt : transport d'eau à l'école (résolution)
- 8.2.2.4 Monsieur Rémi Cloutier : ajout sablage rue Argyle et ouverture de l'accès pour le réservoir d'eau potable (résolution)
- 8.3 MRC Haut-St-François Participation à l'écocentre mobile (résolution)
- 8.4 Gestion parasitaire des bâtiments municipaux Demande d'estimation pour contrat de 3 ans (résolution)
- 8.1 Suivi Vérification et suivi auprès de l'entreprise responsable de la collecte des ordures et de la récupération : collectes séparées (information)

9. Urbanisme et développement

9.1 Cœur Villageois – Demande de report du 2^e versement à la ville de leur contribution pour la construction de la chaumière (résolution)

10.	Loisir et culture
	10.1

11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia

- 11.1 Dossier : Implantation de la collecte des matières organiques
- 11.1.1 Nomination de représentants pour le suivi de ce dossier avec la MRC HSF et la Municipalité de La Patrie (résolution)
- 11.1.2 Intention de la Ville de Scotstown pour modifier le contrat des collectes des matières résiduelles (résolution)
- 11.1.3 Intention de la Ville de Scotstown pour un contrat de gré à gré relatif à la collecte des matières organiques (résolution)
- 11.1.4 Demande d'estimations pour l'achat de bacs bruns (résolution)
- 11.2 Unis pour la faune Demande de résolution d'appui (résolution)
- 11.3 ______ 11.4

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

13. Fin de la rencontre (résolution)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h.

Madame Sylvie Dubé, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

La séance est tenue à huis clos en raison des mesures sanitaires sont mises en place pour respecter les exigences de la Santé publique du Québec et du gouvernement ainsi que le couvre-feu.

2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)

2021-03-077

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que l'ordre du jour remis aux membres du conseil est accepté avec l'ajout des points suivants :

- . Programme d'aide financière « Initiative canadienne pour des collectivités en santé
- . Envoi d'une lettre à la Société de Développement de Scotstown-Hampden : suivi et respect du bail avec les responsables du Petit Écossais (résolution)
- . Présence hebdomadaire de l'inspecteur en bâtiment et en environnement au bureau municipal dès le 18 mars 2021 (résolution)

ADOPTÉE

3. <u>Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021</u> (résolution)

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021 et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-078

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021 et qu'ils soient adoptés.

ADOPTÉE

4. <u>Période de questions : sujets divers</u>

Aucune question n'a été reçue.

5. Administration et finances

5.1 Rapport du maire et des conseillers délégués des divers comités

Madame Sylvie Dubé, mairesse, explique l'activité raquette tenue le 27 février dernier par les Loisirs Hampden-Scotstown. Depuis cette date, quelques personnes et familles ont réservé des raquettes pour profiter de la semaine de relâche pour pratiquer cette activité.

5.2 Finance:

2021-03-079

5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 1^{er} décembre 2020 selon le règlement 407-12 (résolution)

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 7 506,84 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

7280	Beauchesne Daniel	Voirie et travaux aqueduc	273,00 \$
	Philippe Mercier Inc.	Caserne : vérification	3 019,98 \$
		thermostats et réparation	
		luminaires	
	J.U. Houle Ltée	Aqueduc : boîte de vanne et	235,38 \$
		clé pour boîte	
	Cain Lamarre	Services juridiques	654,33 \$
	Excavation Richard	Travaux aqueduc : Victoria	3 324,15 \$
	Blais et Fils Inc.	Ouest - 17-2-2021 : location	
		machineries	

Ces dépenses sont inscrites dans la liste des comptes à payer. **ADOPTÉE**

5.2.2 <u>Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de février 2021 et comptes courants à payer (résolution) – Chèque en attente : Maçonnerie GP</u>

Liste des chèques payés depuis la séance du 2 février 2020

RETEN	IU: Maçonnerie GP	Projet construction chaumière : pose de pierres	6 036,19 \$
7275	Comité des Saisons	Aide financière Fête de la Pêche - Remplacement du chèque # 7269	1 300,00 \$
Paieme	nts par dépôt direct au	x fournisseurs (AccèsD)	
Visa	Écouteurs pour portab	ole des élus, Frais poste, clé	355,31 \$

260

	USB CA, voirie : carb	urant et toile	
Bell			93,58\$
	Bureau municipal - 2e	<u> </u>	
Bell	Garage municipal et c	aserne	95,12 \$
Bell	Poste chlore		82,14 \$
Bell	Station épuration	0 00 ¢	82,14 \$
II1 C	Sous-total – Bell: 352		1 010 04 6
Hydro Ç	Quebec	Hôtel de ville : chauffage et électricité	1 019,84 \$
Hydro Q	Duébec	Éclairage public : Électricité	591,65 \$
Hydro C	-	Parc	40,47 \$
Hydro Q	_	Poste de chlore	1 746,92 \$
Hydro Q	_	Poste de pompage : 157 Victoria	66,58\$
		Ouest	ŕ
Hydro Q	-	Garage municipal et caserne	2 072,29 \$
Hydro Q	Québec	Chalet terrain de balle / La Relève	e 291,49 \$
Hydro Ç	Québec	Bloc sanitaire au Parc Walter- MacKenzie	156,15 \$
Hydro Q)uéhec	Poste pompage : 64 Victoria Est	37,43 \$
Hydro Q		Station épuration	1 097,95 \$
Hydro Q	_	Poste pompage : 5 rue des	35,84 \$
Try thro Q	<i>quebee</i>	Peupliers	33,01 φ
Hydro Q	Duébec	Poste pompage principal	434,67 \$
Hydro C	_	Hôtel de Ville	2 260,66 \$
Hydro C	-	Éclairage public : Électricité	534,39 \$
Hydro Q		Parc	27,41 \$
	Sous-total Hydro: 10	413,74 \$	ŕ
Revenu		Déductions employeur – janvier	1 040,08 \$
Revenu	Québec	Déductions employeur – janvier	2 439,61 \$
Revenu	_	Déductions employeur – février	1 125,78 \$
Revenu		Déductions employeur – février	2 753,68 \$
	nets payés du 1 ^{er} février		7 837,17 \$
	_ ·	courants à payer à la séance du 2	mars 2021
7276	Ouellet, Chantal	Temps pour aide au bureau : 7 h	
7277	SAAQ	Immatriculation véhicules incendie et voirie	2 544,27 \$
7278	Fonds d'information	Frais pour avis de mutation	6,10\$
7276	sur territoire	Trais pour avis de mutation	0,10 φ
7279	Ville de East Angus	Cour municipale – Cotisation 2021	2 513,61 \$
7280	Beauchesne Daniel	Voirie et travaux aqueduc	273,00 \$
		x fournisseurs (AccèsD ou rembo	,
		e Hôtel de Ville : lumières détecteu	
		mouvement, isolation, pièces	
MRC du	ı Haut-Saint-François	Utilisateur payeur 2020 - 1 usagé	1 331,36 \$
	•	téléphonie IP, interurbains et	
		fibre optique	
Philippe	Mercier Inc.	Caserne: vérification thermostats	3 019,98 \$
		et réparation luminaires	ŕ
CMP M	ayer Inc.	Lampe de scène portative et gants	2 482,02 \$
	R. Fontaine, Les	Moteur Grundfos pour puits	2 977,85 \$
	esne Gaétan	Supervision trav publics –	481,00 \$
		Du 12-01 au 17-02-2021: 37 h	•
Centre d	le rénovation G. Doyon	Hôtel de Ville : vadrouille et	46,84 \$
	D 1	équipements ménage	2440=4
Ressorts		Voirie: huile, filtres, frais envir.	
	Régie Intermunicipale	Site enfouissement et redevances	
Aquatec	h	Exploitation services municipaux	
		- Janvier et février 2021 + service	es
T T T T T T T T T T T T T T T T T T T	J. I.44c	hors contrat : alarme	225 20 ft
J.U. Hou	ne Liee	Aqueduc : boîte de vanne et clé	235,38 \$

pour boîte

Dubé Sylvie Remb. Souris pour portable et 33,83 \$

haut-parleur

Eurofins EnvironexX Analyses eau potable et eau usée 298,35 \$
Cain Lamarre Services juridiques 654,33 \$
Charles Chrétiens Entretien patinoire 1 000,00 \$
Centre Agricole Expert inc. Voirie : pins 154,30 \$
Excavation Richard Blais et Fils Travaux aqueduc : Victoria Ouest 3 324,15 \$

- 17-2-2021 : location machineries

Grand total: 65 728,09 \$

2021-03-080

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les comptes soient approuvés et que le paiement est autorisé et le chèque à l'entreprise Maçonnerie GP est toujours en attente jusqu'au retour des clés du bâtiment de la chaumière.

ADOPTÉE

5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)

2021-03-081

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de mars 2021 à la somme de 13 520 \$:

# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-110-00-459	Réception	30,00 \$
Sous-total	180,00 \$	
GESTION FIN	JANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	
02-130-00-310	Frais déplacement	50,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	125,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau	200,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	200,00 \$
Sous-total	775,00 \$	
SÉCURITÉ IN	ICENDIE	
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	40,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	200,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	200,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	100,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements	100,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	200,00 \$
Sous-total	2 290,00 \$	
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	500,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-330-00-525	Entretien et réparation véhicules	400,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile, graisse	600,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	200,00 \$

Sous-total	1 900,00 \$	
HYGIÈNE DU	MILIEU	
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	500,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	325,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Sous-total	7 725,00 \$	
LOISIRS ET O	CULTURE	
02-701-30-522	Patinoire - Entretien et réparations	100,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	200,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	200,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	50,00 \$
02-701-50-951	Piste cyclable Marécage des Scots	100,00 \$
Sous-total	650,00 \$	
TOTAL	TOTAL:	13 520,00 \$

ADOPTÉE

5.2.4 Rapport de la situation financière au 23 février 2021 (information)

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 23 février 2021 a été remis aux membres du conseil avec les documents pour l'atelier du 23 février 2021.

2021-03-082

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'un nouveau rapport indiquant les postes budgétaires qui dépassent les montants prévus initialement au budget annuel soit préparé par l'administration et remis aux membres du conseil mensuellement avec le rapport de la situation financière à chacun des ateliers.

ADOPTÉE

5.3 Règlement / projet / avis de motion / adoption

5.3.1 Adoption - Règlement 486-21 - Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 467-19 (Résolution)

Canada Province de Québec MRC du Haut St-François Ville de Scotstown

RÈGLEMENT NUMÉRO 486-21 - RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN (VTT) SUR

CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 480-20

ATTENDU que la « Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2 » du Gouvernement du Québec établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et autorisant la circulation sous réserve de conditions, etc.;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière (CRS), paragraphe 14 de ladite loi, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin, aux conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU que les Clubs Quad sollicitent l'autorisation de la Ville de Scotstown pour circuler sur certains chemins municipaux et accéder aux autres municipalités;

ATTENDU que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 2 février 2021 et qu'une copie a été remise aux membres du conseil;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller, Monsieur Martin Valcourt, lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2020:

À CES CAUSES

2021-03-083

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil adopte le règlement 486-21 et stipule par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain (VTT) hors route et abrogeant le règlement 480-20 », portant le numéro 486-21 des règlements de la Ville de Scotstown.

ARTICLE 3 OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les règles de circulation des véhicules hors route sur la route 257, chemin Dell, chemin MacNamee sur le territoire de la Ville de Scotstown. Le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route *L.R.Q.*, *chapitre V-1.2*, *article 48*.

ARTICLE 4 VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux véhicules hors route suivants : les véhicules tout-terrains (VTT) motorisés, munis d'un guidon et d'au moins deux roues, qui peuvent être enfourchés et dont la masse nette n'excède pas 600 kg.

Ce règlement autorise également la circulation des véhicules te types « côte à côte ».

ARTICLE 5 ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Tout véhicule visé à l'article 4 doit être muni de l'équipement requis en vertu de la Loi sur les véhicules hors route *L.R.Q.*, *chapitre V-1.2*, *article 2*.

ARTICLE 6 LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules tout-terrain (VTT) visés à l'article 4 est permise :

- sur la route 257, des limites de Municipalité de Lingwick jusqu'à la route 214 soit sur une longueur d'environ de 2,2 km;
- sur la route 257, de la route 214 jusqu'aux limites du Canton de Hampden, sur une longueur d'environ 1,7 km;
- sur le chemin Dell, sur une longueur d'environ 2 km;
- sur le chemin MacNamee, sur une longueur de 0,2 km;

Il est interdit d'utiliser les autres chemins municipaux de la Ville de Scotstown à l'année sauf dans les conditions décrites à l'article 11 de la LOI SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE (L.R.Q., chapitre V-1.2).

ARTICLE 7 PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

L'autorisation de circuler permise aux véhicules tout-terrains (VTT) visés, sur les sentiers décrits à l'article 6, est valide pour une année, c'est-à-dire jusqu'à la période de dégel des routes du Québec décrétées par le MTQ, en mars 2020.

La Ville de Scotstown pourra reconduire cette permission en adoptant un nouveau règlement pour une autre année si les membres des Clubs Quad ont démontré qu'ils respectaient la *Loi* « *L.R.Q.*, *chapitre V-1.2* », le *Code de la sécurité routière* et le présent règlement.

La Ville de Scotstown vérifiera auprès de ses commerçants si des retombées économiques, telles que promises par les responsables du Club quad, sont au rendez-vous.

ARTICLE 8 RÈGLES DE CIRCULATIONARTICLE

8.1 VITESSE

La vitesse maximale d'un véhicule tout-terrain (VTT) sera de 30 km/heure dans le périmètre urbain de Scotstown, car la distance des habitations est inférieure à 30 mètres et elle sera de 50 km/heure à moins de 100 mètres de toute habitation selon la Loi sur les véhicules tout-terrains (VTT) L.R.Q., chapitre V-1.2, article 27.1

ARTICLE 8.2 CÉDER LE PASSAGE

Le conducteur d'un véhicule tout-terrain (VTT) visé à l'article 4 doit maintenir celui-ci le plus près possible du bord droit de la voie qu'il emprunte, il doit céder le passage à un véhicule tout-terrain (VTT) circulant en sens inverse et accorder priorité à tout autre véhicule routier.

ARTICLE 8.2 HEURES DE CONDUITE

La circulation est permise entre 7 h et 23 heures.

ARTICLE 9 DEMANDE D'AUTORISATION

ARTICLE 9.1

La Ville de Scotstown avise les Clubs Quad qu'ils doivent effectuer leur demande d'autorisation au ministère des Transports pour circuler et traverser la route 214, dans le périmètre urbain de Scotstown.

ARTICLE 9.2

Les Clubs Quad ont sollicité l'autorisation de circuler sur certains chemins municipaux de la Ville de Scotstown en mettant l'accent sur les retombées économiques dont nos commerçants bénéficieraient.

La Ville de Scotstown vérifiera auprès de ses commerçants si des retombées économiques, telles que promises par les responsables des Clubs Quad, sont au rendez-vous.

ARTICLE 10 ASSURANCES

La Ville de Scotstown se dégage de toute responsabilité civile concernant les dommages matériels ou corporels pouvant survenir.

Les Clubs Quad doivent remettre à la municipalité une preuve de couverture d'assurance responsabilité civile d'un montant minimal de 2 millions de dollars

ARTICLE 11 SIGNALISATION

Conformément à la *Loi sur les véhicules hors route L.R.Q.*, *chapitre V-1.2*, *article 16*, tout club d'utilisateurs de véhicules hors route doit signaliser et entretenir adéquatement et à ses frais les sentiers qu'il exploite.

Les Clubs Quad doivent fournir à la Ville de Scotstown, un plan de signalisation et d'un rapport établissant la circulation des véhicules hors route dans les conditions sécuritaires pour les routes mentionnées dans le préambule de ladite résolution.

Ce plan et ce rapport seront acheminés au Ministère des Transports avec le règlement suite à son adoption.

Une fois que le plan de signalisation sera accepté par le Ministère des Transports, les Clubs Quad auront l'obligation de fournir, installer et entretenir tous les panneaux de signalisation conformément au plan présenté.

ARTICLE 12 INSTALLATION DE BLOCS DE CIMENT POUR INTERDIRE LE PASSAGE SUR LES TERRAINS LONGEANT LA VOIE FERRÉE

Le droit de passage est accordé sous condition suivante :

■ Les Clubs Quad s'engagent à faire l'installation de blocs de ciment au plus tard le 1^{er} mai 2021 à chacune des limites du sentier longeant la voie ferrée (terrains situés entre la route 214 et la rivière au saumon et sentier qui était utilisé par les véhicules hors route par les années passées) pour interdire le passage et la circulation des véhicules hors route.

À défaut de respecter cette condition à la date indiquée, la Ville se réserve le droit d'abroger le règlement sans préavis.

Sur réception de plusieurs plaintes relatives aux non-respects de la Loi sur les véhicules hors route L.R.Q., chapitre V-1.2, du présent règlement ou de toutes lois et règlement, la Ville se réserve le droit d'abroger ledit règlement sans préavis.

ARTICLE 13 CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Conformément à la *Loi sur les véhicules hors route L.R.Q.*, *chapitre V-1.2*, les agents de la paix et les agents de surveillance de sentiers sont responsables de l'application de la loi et du présent règlement, avec tous les pouvoirs et devoirs des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 14 DISPOSITIONS PÉNALES

Toutes les dispositions pénales édictées dans la *Loi sur les véhicules hors route L.R.Q.*, *chapitre V-1.2* sont applicables aux contrevenants des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 15 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du ministère des Transports, conformément à la loi, et il sera valide jusqu'à la période de dégel des routes du Québec décrétée par le MTQ, en mars 2022. **ADOPTÉ**

Sylvie Dubé, mairesse Monique Polard, directrice générale

Dépôt de projet :2 février 2021Avis de motion :2 février 2021Adoption :2 mars 2021Résolution :2021-03-083Publication :11 mars 2021

Publication de l'avis public de l'adoption du règlement dans l'Info-Scotstown – Mars 2021, Volume 9 – Numéro 3 et affichage : à l'Hôtel de Ville, au tableau d'affichage sur le chemin Victoria Ouest et diffusé sur le site web.

5.4 Employés

5.4.1 Poursuite d'absence au travail d'employés (information)

Madame Sylvie Dubé, mairesse, informe les membres du conseil que l'absence de Madame Annie Désindes, commis de bureau, est prolongée jusqu'au 25 mars 2021 inclusivement.

5.4.2 <u>Stagiaire – Début du stage et horaire (résolution)</u>

Attendu l'adoption de la résolution 2021-02-048 lors de la séance du conseil municipal le 2 février 2021;

Attendu qu'une offre a été transmise auprès de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent pour indiquer que la Ville de Scotstown était disposée à recevoir un(e) stagiaire en formation du volet secrétariat et/ou comptabilité;

Attendu qu'une candidate étudiant en secrétariat est recommandée à la Ville de Scotstown il y a quelques semaines;

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine le début d'un stage effectué par madame Alexandra Fortin-Lizotte, étudiante en secrétariat, le 23 février 2021 pour une durée de 90 heures non rémunérée.

2021-03-084

Madame Fortin-Lizotte effectuera son stage au bureau municipal sous la supervision de la directrice générale.

ADOPTÉE

5.4.3 <u>Diffusion de l'offre emploi : Commis de bureau : poste sur appel pour remplacement (résolution)</u>

Attendu l'adoption de la résolution 2021-02-071 lors de la séance du conseil municipal le 2 février 2021 autorisant la diffusion d'une offre emploi pour le recrutement d'un(e) employé(e) administratif temporaire sur appel pour effectuer des remplacements de maladie, absence d'employé ou en période plus intensive de travail;

Attendu que les membres du conseil veulent intensifier le recrutement de personnel avec l'expérience nécessaire pour effectuer plus adéquatement et facilement les tâches d'administration en diffusant une offre d'emploi dans le journal régional;

2021-03-085

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte qu'une offre d'emploi visant le recrutement d'un(e) employé(e) administratif temporaire sur appel pour effectuer des remplacements de maladie, absence d'employé ou en période plus intensive de travail soit diffusée dans le journal régional Le Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

5.4.4 <u>Directeur incendie : contrat de travail – Années 2021 et 2022 (résolution)</u>

Attendu que le contrat de travail de Monsieur René Charron, directeur incendie se terminait le 31 décembre 2020;

Attendu que quelques rencontres ont eu lieu avec Monsieur Charron pour discussion des tâches reliées à sa fonction, des conditions salariales et des points importants touchant le Service incendie au cours des dernières semaines ainsi qu'une rencontre d'évaluation;

2021-03-086

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le contrat de travail de Monsieur René Charron au poste de directeur incendie soit renouvelé pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, selon les conditions établies au contrat de travail.

Madame Sylvie Dubé, mairesse, est autorisée à signer le contrat pour et au nom de la ville de Scotstown.

ADOPTÉE

5.4.5 <u>Lieutenant : contrat de travail – Année 2021-2022-2023 (résolution)</u>

Attendu que les membres du conseil souhaitent que le lieutenant du Service incendie, Monsieur Stéphane Turcotte, bénéficie d'un contrat de travail stipulant les conditions salariales et les tâches reliées à sa fonction incluant également le code d'éthique des employés municipaux;

Attendu qu'un contrat est un moyen de garantir une protection pour l'employé ainsi que pour le conseil municipal;

2021-03-087

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'un contrat de travail soit adopté pour Monsieur Stéphane Turcotte, lieutenant dans la Service incendie de la Ville de Scotstown pour la période du

1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 selon les conditions établies au contrat de travail.

Madame Sylvie Dubé, mairesse, est autorisée à signer le contrat pour et au nom de la ville de Scotstown.

ADOPTÉE

5.4.6 <u>Politique salariale des pompiers volontaires – Année 2021, 2022 et 2023 (résolution)</u>

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le Conseil municipal adopte, par la présente résolution, la "Politique salariale pour les pompiers volontaires du service de la sécurité incendie - années 2021-2022-2023", telles que soumise et acceptée par les pompiers volontaires du Service incendie de la Ville de Scotstown;

QUE ladite politique est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

5.4.7 <u>Bonus aux pompiers volontaires – Année 2021 : montant accordé et annulation de la résolution 2021-01-013 (résolution)</u>

Attendu que le conseil municipal souhaite la participation de tous les pompiers volontaires du service incendie de Scotstown aux entraînements et aux différentes activités de sensibilisation au cours de l'année;

Attendu qu'en vertu du schéma de couverture de risque, les pompiers volontaires doivent participer à plusieurs heures d'entraînement au cours d'une année;

Attendu que les pompiers volontaires doivent être prêts à intervenir en tout temps pour différentes interventions d'urgences et que leur rôle au sein d'une localité est essentiel;

Attendu que le conseil municipal désire valoriser et encourager les personnes qui se dévouent pour la protection des vies des gens et des biens sur le territoire de la Ville de Scotstown;

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal adopte les règles proposées par son Comité sécurité en lien avec le Service incendie de la municipalité pour l'octroi d'un bonus annuel aux pompiers volontaires qui auront atteint les objectifs énoncés.

Ce bonus sera remis annuellement au mois de janvier suivant la fin d'une année entière de service, à la suite de l'évaluation faite par le directeur du Service incendie.

Cette résolution annule et remplace la résolution 2021-01-013 et toutes les résolutions antérieures à ce sujet.

ADOPTÉE

5.4.8 <u>Demande de programme subvention salariale : supervision et maintenance de la piste cyclable (résolution)</u>

Attendu que la Ville de Scotstown fait partie d'une entente avec la MRC du Haut-Saint-François et la Municipalité du Canton de Hampden relative à l'entretien de la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots;

2021-03-089

2021-03-088

Attendu que la Ville de Scotstown est la gestionnaire pour l'entretien de la piste;

Attendu que des travaux d'entretien de la piste cyclable sont requis pendant la période estivale, soit du début du mois de mai jusqu'à la fin du mois d'octobre;

2021-03-090

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown fasse la demande d'aide financière dans le cadre du Programme Subvention salariale auprès du Centre d'emploi pour l'embauche d'une personne pour la durée maximale permise.

Ce projet permettra d'effectuer les travaux d'entretien nécessaires de la piste cyclable du Marécage des Scots pour l'année 2020;

Les frais correspondants aux déductions d'employeurs seront assimilés par les frais d'entretien de la piste;

Que la directrice générale, Madame Monique Polard, est mandatée pour procéder à la demande de ladite subvention salariale et pour la gestion de ce projet.

ADOPTÉE

5.4.9 Programme: Desjardins Jeunes au travail – Acceptation (résolution)

ATTENDU que la Ville de Scotstown a déposé une demande d'aide financière auprès de l'organisme Carrefour Jeunesse pour l'embauche d'un (1) d'étudiant pendant la période estivale dans le cadre du Programme Desjardins Jeunes au travail;

ATTENDU que le projet déposé a été accepté pour l'embauche d'un (1) étudiant pour une période de six (6) semaines pour un horaire de 30 heures par semaine;

2021-03-091

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accepte l'aide financière représentant 50 % du salaire minimum pour l'embauche d'étudiants selon les termes et conditions du programme Desjardins Jeunes au travail;

Que la Ville de Scotstown s'engage à défrayer les sommes exigées pour l'embauche d'un (1) étudiant, soit 50 % du salaire plus les déductions d'employeur;

Que l'affichage pour le recrutement d'un (1) étudiant sera effectué sur le site web de la ville, ainsi que la page Facebook et l'Info-Scotstown;

Que les étudiants qui auront postulé seront rencontrés en entrevue et que le conseil municipal adoptera une résolution lors d'une prochaine séance pour l'embauche des candidats retenus;

Que Monique Polard, directrice générale, est mandatée pour la supervision de cet employé et est nommée responsable au nom de la Ville de Scotstown pour signer les documents relatifs à ce programme d'aide financière.

ADOPTÉE

5.5 <u>Info-Scotstown – Édition de mars (sujets)</u>

2021-03-092

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la prochaine édition de l'Info-Scotstown qui sera préparée et diffusée au cours des prochains jours traite les sujets suivants :

- Suivi du dossier de la route 257;
- Les informations à jour pour le dossier « cellulaire »;
- Interdiction de déposer de la neige sur les voies publiques des routes;
- Le dossier à l'étude pour l'implantation des bacs bruns.

ADOPTÉE

5.6 <u>Confirmation commande d'un banc en granit et gravure – Hommage à Monsieur Iain MacAulay (résolution)</u>

Considérant l'adoption de la résolution 2020-12-502 adoptée lors de la séance du 1^{er} décembre 2020 stipulant que le conseil municipal procède à l'achat d'un banc en granit auprès de l'entreprise Monuments Gagnon (Lac Mégantic) pour rendre hommage à Feu Monsieur Iain MacAulay;

2021-03-093

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'il soit gravé l'inscription « Hommage à Iain MacAulay » ainsi que la gravure d'un chardon.

ADOPTÉE

5.7 Mandat à un agent d'immeuble pour vente de terrains (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a deux (2) terrains à vendre selon certaines conditions pour des constructions domiciliaires ;

2021-03-094

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil retienne les services de Madame Anne Valcourt, agente d'immeuble, pour la vente des terrains situés sur la rue Osborne et le chemin de Ditton et les règles conditions pour la construction de résidences.

Les contrats pour les services de Madame Valcourt seront d'une durée de six (6) mois. Le montant de commission est fixé à 10 % du prix de vente.

Que le conseil municipal autorise Monique Polard, directrice générale, à signer le contrat de vente avec Mme Valcourt.

ADOPTÉE

5.8 Entente entre propriétaires et la ville pour paiement des arrérages de taxes (résolution)

Considérant que depuis de nombreuses années la Ville de Scotstown transmet un premier avis de rappel par courrier normal et quelques semaines par la suite un deuxième avis de rappel par courrier recommandé aux propriétaires ayant des sommes dues envers la municipalité pour informer d'avance des procédures de la vente pour taxes par la MRC du Haut-Saint-François;

Considérant que la Ville ne peut se permettre de perdre des sommes lui étant dues en raison des délais de prescription et qu'elle doit établir une politique égale pour tous les contribuables;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François a adopté le règlement 516-21 fixant la date de la vente pour taxes des immeubles pour défaut de paiement des taxes le deuxième jeudi de novembre chaque année;

Considérant que la Ville devra transmettre à la MRC du Haut-St-François la liste des propriétés qui seront vendues pour les taxes au mois de novembre 2021 ce qui offre un plus long délai aux propriétaires pour effectuer le paiement complet de leurs arrérages des taxes comparativement aux années précédentes;

Considérant que la MRC du Haut-St-François facturera des frais importants pour les dossiers reçus;

2021-03-095

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal n'accorde aucun délai supplémentaire de la date indiquée dans l'avis de rappel envoyé par courrier recommandé aux propriétaires qui seront en défaut de paiement des taxes et/ou de toutes autres sommes envers la municipalité et aucune entente de paiement ne sera acceptée. **ADOPTÉE**

5.9 <u>Formations, colloques, rencontres, visioconférences, webinaire au cours du mois de mars 2021 (résolution)</u>

2021-03-096

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise les membres du conseil délégués des divers comités municipaux et la directrice générale à participer aux rencontres par visioconférences qui se dérouleront au cours du mois de février selon leur disponibilité et l'urgence du travail à faire.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 <u>Incendie</u>

6.1.1 <u>Dégagement de certaines bornes (branches) – Avis aux propriétaires (résolution)</u>

Considérant qu'il est essentiel que les bornes incendie soient en tout temps dégagées et accessibles pour permettre au service incendie d'intervenir en situation d'urgence, mais également pour des travaux d'entretien et lors du nettoyage du réseau d'aqueduc;

Considérant qu'à la suite d'une vérification effectuée il y a quelques jours, il a été constaté qu'à certains endroits sur des terrains privés des branches d'arbres nuisent à l'accessibilité des bornes pour effectuer le branchement des boyaux du service incendie ou pour des travaux d'entretien;

Considérant qu'il est impératif qu'une aire de dégagement d'un rayon d'environ 1 mètre à 1,5 mètre soit réservée autour d'une borne incendie

2021-03-097

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une lettre soit transmise aux propriétaires visés à la suite de la tournée pour les informer que des travaux d'élagage sur les arbres à proximité des bornes seront effectués au printemps pour permettre le dégagement nécessaire autour des bornes.

ADOPTÉE

6.1.2 Travaux de déneigement des bornes incendie (résolution)

Considérant qu'il est essentiel que les bornes incendie soient en tout temps dégagées et accessibles même en période hivernale pour permettre au service incendie d'intervenir en tout temps lors de situation d'urgence;

2021-03-098

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le travail visant le dégagement et déneigement complet d'un rayon minimum d'un (1) mètre autour des bornes incendie soit effectué par les employés municipaux des travaux publics pendant la saison hivernale.

ADOPTÉE

6.1.3 <u>Décision pour 2 bornes non accessibles (retrait ou déplacement)</u> (résolution)

Considérant deux (2) bornes incendie sont non accessible facilement pour le branchement des boyaux par le service incendie en raison de leur situation physique ou en raison du diamètre de la canalisation d'aqueduc alimentant lesdites bornes;

2021-03-099

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que des informations et une évaluation sur le terrain seront faites au printemps pour une décision éventuelle par le conseil municipal pour déplacer, corriger l'accessibilité ou enlever les bornes visées.

Ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

6.1.4 Rapport annuel – Schéma couverture de risques (résolution)

ATTENDU que le directeur incendie a remis le rapport annuel de l'année 2020 tel qu'exigé par le Schéma de couverture de risques;

2021-03-100

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le rapport annuel 2020 du Service incendie de la Ville de Scotstown, soit vérifié une dernière fois par Madame Monique Polard, directrice générale et Monsieur René Charron, directeur incendie et qu'il soit transmis à la MRC du Haut-St-François afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC et de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

ADOPTÉE

6.1.5 <u>Vérification mécanique annuelle (résolution)</u>

2021-03-101

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que soient autorisés les travaux d'inspection mécanique annuelle obligatoire des deux (2) camions du service incendie au cours du mois de mars 2020.

Un rendez-vous sera pris avec le garage 9155-7280 QUÉBEC INC. (TRANSPORT DOSTIE) de Lac-Mégantic ou toute autre entreprise mandatrice de la Société d'assurance automobile du Québec pour faire effectuer les travaux directement à la caserne incendie.

Une préinspections sera effectuée par les employés municipaux en collaboration avec le directeur incendie et les pompiers disponibles. **ADOPTÉE**

7. Voirie

7.1 <u>Annulation résolution 2021-02-057 (résolution)</u>

2021-03-102

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la résolution 2021-02-057 adoptée à la séance du 2 février 2021 soit et est annulée

ADOPTÉE

7.2 Programme d'aide financière à la voirie locale (résolution)

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports met à la disposition des municipalités un programme d'aide pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown a planifié pour l'année 2021 divers travaux de réfection sur son réseau routier;

CONSIDÉRANT que ces travaux peuvent exiger des dépenses de plus de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown a moins de 10 km de réseau routier à entretenir, mais que les sommes exigées pour un maintien minimal sont très importantes pour une municipalité défavorisée;

2021-03-103

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown achemine une demande d'aide financière au montant de 30 000 \$ pour des travaux sur le réseau routier pour l'année 2021 afin de maintenir un réseau sécuritaire pour les usagers.

Les travaux visés par cette demande s'effectueront sur les rues et chemins suivants :

Rue JB-Godin: creusage de fossés et rechargement;

Chemin Dell: finaliser les travaux de rechargement;

Route 257 : rechargement, creusage de fossé et remplacement de ponceaux;

Rues Scots, Hope et Gordon : resurfaçage sur certains secteurs Ainsi que divers travaux sur l'ensemble du réseau routier.

Cette résolution sera envoyée à M. François Jacques, député de Mégantic-Compton et copie au Ministère des Transports de l'Estrie.

ADOPTÉE

7.3 <u>Travaux épandage abat-poussière (nombre de passages) (résolution)</u>

Considérant que la Ville de Scotstown l'adoption de la résolution 2020-05-154 adoptée lors de la séance du conseil le 5 mai 2020 autorisant l'achat auprès de la compagnie Transport Adrien Roy & Filles Inc. l'abat-poussière et l'épandage pour l'année 2020 et 2021;

Considérant que le conseil municipal souhaite faire l'épandage sur la route 257 sur un maximum de largeur et la quantité de litres nécessaire pour une plus grande efficacité;

2021-03-104

SUR LA PROPOSITION unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que des informations et une estimation soient demandées auprès de l'entreprise Transport Adrien Roy & Filles Inc. pour une décision éventuelle par le conseil municipal.

Ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

7.4 <u>Tracteur à pelouse – estimations reçues (résolution)</u>

Considérant que le conseil municipal envisageait depuis l'année dernière de faire l'acquisition d'un nouveau tracteur à pelouse;

Considérant que des estimations ont été demandées auprès de trois (3) entreprises de la région pour l'achat d'un tracteur avec un volant et une coupe de 54 pouces, soit :

Gosselin Bicycle (Lac Mégantic), en date du 26-02-2021 : 5 599 \$ plus les taxes:

Garage Langlois (La Patrie) # 3361, en date du 19-02-2021 : 4 899 \$ plus les taxes:

Scie à chaîne Claude Carrier (Cookshire) # 4095, en date du 2-03-2021 : 4 911,95 \$ plus les taxes.

2021-03-105

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte l'estimation la plus basse, soit celle du Garage Langlois de La Patrie # 3361 au montant total et final de 4 899 \$ plus les taxes, soit 5 633 \$, avec les spécifications de 26 hp, 54 p, modèle : GT2454F Red Max.

L'entreprise devra fournir la garantie par écrit.

ADOPTÉE

7.5 Engagement d'entreprise pour travaux d'excavation, transport matériaux granulaire, etc. (résolution)

Considérant que le conseil municipal doit préparer certains travaux sur le réseau routier municipal au cours de l'année 2021;

2021-03-106

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que des informations soient prises auprès des entreprises pouvant offrir leurs services de machineries lourdes et matériaux granulaires de la région pour obtenir leur liste des tarifs horaires et prix pour l'année 2021 ainsi que les frais de transport ou livraison.

ADOPTÉE

7.6 <u>Travaux de nivelage – Demande d'estimation du tarif horaire (résolution)</u>

ATTENDU que la directrice générale a acheminé une demande par courrier électronique au cours des dernières semaines à la Municipalité du Canton de Hampden dans le but de leur demander la possibilité d'effectuer des travaux de nivelage pour l'année 2021, chemin faisant, c'est-à-dire en continuité avec les travaux de nivelage sur leurs propres chemins pour éviter des retards dans leurs travaux priorisés;

ATTENDU que la réception d'un courrier électronique de la Municipalité du Canton de Hampden le 1^{er} mars 2021 acceptant d'effectuer les travaux de nivelage au taux horaire de 125 \$ selon les conditions émises;

2021-03-107

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Les chemins visés sont :

- la route 257 (entre les limites de Lingwick et la rue Albert);
- la rue J.B Godin, l'entrée du parc Walter-McKenzie, le chemin Dell, le chemin d'accès au réservoir d'eau potable et le chemin d'accès à la station d'épuration une fois par année, ou plus si nécessaire.

Tous ces travaux seront être exécutés chemin faisant, c'est-à-dire en continuité avec les travaux de nivelage sur les chemins de Hampden, afin d'éliminer les frais de déplacement et seulement lorsque ces travaux ne causent pas de retard dans les travaux priorisés par la municipalité.

En dehors des travaux de nivelage prévus dans le canton de Hampden ou si l'horaire ne le permet pas, la directrice générale est autorisée au nom de la Ville de Scotstown de retenir les services d'une entreprise offrant le service de nivelage.

ADOPTÉ

8. <u>Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)</u>

8.1 <u>Dossier infrastructures route 257 / Infrastructures rues Albert et de Ditton</u> – Délai pour l'exécution des travaux selon l'aide financière du MTQ à la MRC HSF (résolution)

Considérant les travaux prévus sur la route 257 par la MRC du Haut-Saint-François et les impacts pour les travaux visés des infrastructures aqueduc et égout sur le territoire de la Ville de Scotstown;

Considérant que des informations plus approfondies doivent être prises auprès des instances gouvernementales pour les programmes d'aides financières TECQ et PRIMEAU;

SUR LA PROPOSITION unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Ce dossier est reporté à une séance ultérieure dans le but d'obtenir des informations du gouvernement pour les programmes d'aides financières TECQ et PRIMEAU et les délais de traitement lors des demandes de projet.

ADOPTÉE

8.2 <u>Travaux 16 et 17-02-2021 : Fuite d'eau chemin Victoria Ouest – Entériner les coûts (location machineries, matériaux granulaires, employés, etc.) (résolution)</u>

Considérant qu'une fuite d'eau potable a été détectée le 16 février dernier sur le chemin Victoria Ouest;

Considérant que le chemin Victoria Ouest (route 214) est sous la gestion du Ministère des Transports, centre de services de Cookshire et qu'ils ont avisés tôt le 16 février 2021;

Considérant que la portion du chemin Victoria Ouest (route 214) entre la rue de Ditton et la rue du Parc a dû être fermée à la circulation ce qui engendrait l'installation de panneaux de signalisation entre le 16 février en fin d'aprèsmidi et le 17 février 2021 en début de soirée;

Considérant l'urgence de colmater cette fuite d'eau, les services de l'entreprise Excavation Richard Blais (Cookshire) ont été réservés pour les travaux d'excavation et la fourniture de matériaux granulaires le 17 février 2021;

Considérant que les travaux ont été effectués sous la supervision d'Aquatech, entreprise responsable de l'exploitation des réseaux municipaux;

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine les travaux reliés à la réparation de la fuite d'eau sur le chemin Victoria Ouest (route 214) les 16 et 17 février 2021 ainsi que toutes dépenses engendrées.

Que les coûts ne sont pas tous connus actuellement en raison que certaines factures n'ont pas été reçues actuellement.

2021-03-108

2021-03-109

Un rapport sera remis aux membres du conseil à la suite de la réception de toutes les factures.

ADOPTÉE

8.2.1 <u>Suivi demandé par le MTQ</u>: <u>signalisation</u>, <u>vérification</u>, <u>pavage</u> <u>(résolution)</u>

Considérant qu'une fuite d'eau potable a été détectée le 16 février dernier sur le chemin Victoria Ouest (route 214) qui est une route sous la gestion du Ministère des Transports, centre de services de Cookshire et qu'ils ont avisés tôt le 16 février 2021;

Considérant que des travaux d'excavation ont dû être effectués sur la chaussée pavée de la route;

Considérant la demande de collaboration du Ministère des Transports pour que la Ville de Scotstown fasse un entretien rigoureux de la surface en gravier jusqu'au pavage final tôt au printemps;

SUR LA PROPOSITION unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal s'engage auprès du Ministère des Transports à faire un entretien de la surface en gravier ou les travaux d'excavation ont été effectués et un pavage dès que la température au cours des prochains mois le permet.

ADOPTÉE

8.2.2 Remerciements

8.2.2.1 Ministère des Transports (Cookshire) : abrasif (résolution)

Considérant qu'une fuite d'eau potable a été détectée le 16 février dernier sur le chemin Victoria Ouest;

Considérant que le chemin Victoria Ouest (route 214) est sous la gestion du Ministère des Transports, centre de services de Cookshire et qu'ils ont avisés tôt le 16 février 2021;

Considérant que la portion du chemin Victoria Ouest (route 214) entre la rue de Ditton et la rue du Parc a dû être fermée à la circulation ce qui engendrait l'installation de panneaux de signalisation et l'entretien de la route pour le déneigement et le sablage entre le 16 février en fin d'après-midi et le 17 février 2021 en début de soirée;

Considérant que pour la réouverture de la route, un travail supplémentaire a été exigé pour déneiger et sabler la route pour offrir une chaussée sécuritaire aux usagers;

Considérant que le Ministère des Transports, division de Cookshire, a fourni une aide précieuse en fournissant l'équipement et les matériaux d'abrasif nécessaire directement sur place et de façon gratuite pour permettre le déneigement et le sablage de la chaussée le plus rapidement possible après les travaux:

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal fasse parvenir une lettre de remerciements à Monsieur Jasmin Lévesque du Ministère des Transports, division de Cookshire, pour sa collaboration et les interventions du ministère.

ADOPTÉE

2021-03-110

2021-03-111

8.2.2.2 Monsieur Pierre Giard : fourniture d'eau à l'École St-Paul (résolution)

Considérant qu'une fuite d'eau potable a été détectée le 16 février dernier sur le chemin Victoria Ouest et que le réseau d'aqueduc sur presque tout le territoire de la Ville a dû être fermé près de 24 heures entre le 16 février et le 17 février;

Considérant que l'école primaire Saint-Paul de Scotstown était à la recherche d'eau potable pour les élèves la journée du 17 février dernier;

Considérant que Monsieur Pierre Giard a accepté de fournir de l'eau potable à l'école Saint-Paul de son puits résidentiel;

2021-03-112

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal fasse parvenir une lettre de remerciements à Monsieur Pierre Giard pour sa générosité pour la fourniture d'eau potable le 17 février 2021 à l'école primaire Saint-Paul.

ADOPTÉE

8.2.2.3 Monsieur Philippe Valcourt : transport d'eau à l'école (résolution)

Considérant qu'une fuite d'eau potable a été détectée le 16 février dernier sur le chemin Victoria Ouest et que le réseau d'aqueduc sur presque tout le territoire de la Ville a dû être fermé près de 24 heures entre le 16 février et le 17 février;

Considérant que l'école primaire Saint-Paul de Scotstown était à la recherche d'eau potable pour les élèves la journée du 17 février dernier;

Considérant que Monsieur Philippe Valcourt a transporté bénévolement de l'eau potable provenant de chez Monsieur Pierre Giard à l'école Saint-Paul au cours de la journée du 17 février dernier;

2021-03-113

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal fasse parvenir une lettre de remerciements à Monsieur Philippe Valcourt pour sa générosité et son dévouement pour le transport d'eau potable le 17 février 2021 à l'école primaire Saint-Paul. **ADOPTÉE**

8.2.2.4 <u>Monsieur Rémi Cloutier : ajout sablage rue Argyle et ouverture de l'accès pour le réservoir d'eau potable (résolution)</u>

Considérant qu'une fuite d'eau potable a été détectée le 16 février dernier sur le chemin Victoria Ouest et que le réseau d'aqueduc sur presque tout le territoire de la Ville a dû être fermé près de 24 heures entre le 16 février et le 17 février;

Considérant qu'une partie du chemin Victoria Ouest a dû être fermé à la circulation routière et qu'un détour a été mis en place par la rue Argyle et la rue du parc;

Considérant que ce détour engendrait des travaux supplémentaires de déneigement et de sablage à Monsieur Rémi Cloutier, responsable de l'entretien des rues pour la saison hivernale 2021-2021;

2021-03-114

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal fasse parvenir une lettre de remerciements à Monsieur Rémi Cloutier pour le travail supplémentaire de déneigement et

sablage exigé sur les rues Argyle et du Parc en raison de la fermeture d'une partie du chemin Victoria Ouest ainsi que l'ouverture du chemin d'accès au réservoir d'eau potable le 17 février dernier pour la vérification du niveau d'eau dans le réservoir.

ADOPTÉE

Remerciements à Transport Éric Guillette: travaux de déneigement et sablage des rues Argyle et du Parc en raison la fermeture d'une partie du chemin Victoria Ouest les 16 et 17 février 2021;

Considérant qu'une fuite d'eau potable a été détectée le 16 février dernier sur le chemin Victoria Ouest et que le réseau d'aqueduc sur presque tout le territoire de la Ville a dû être fermé près de 24 heures entre le 16 février et le 17 février;

Considérant qu'une partie du chemin Victoria Ouest a dû être fermé à la circulation routière et qu'un détour a été mis en place par la rue Argyle et la rue du parc;

Considérant que ce détour engendrait une répercussion à l'entreprise Transport Éric Guillette, responsable par contrat avec le Ministère des Transports de l'entretien du chemin Victoria Ouest (route 214) et qui a effectué des travaux de déneigement et de sablage des rues Argyle et du Parc;

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal fasse parvenir une lettre de remerciements à Monsieur Éric Guillette le travail de déneigement et sablage qu'il a effectués sur les rues Argyle et du Parc en raison de la fermeture d'une partie du chemin Victoria Ouest.

ADOPTÉE

8.3 MRC Haut-St-François - Participation à l'écocentre mobile (résolution)

CONSIDÉRANT QUE les écocentres mobiles sont une action du Plan de gestion des matières résiduelles (PGRM) de la MRC HSF;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François, coordonnateur du suivi du PGMR, souhaite que toutes municipalités de la MRC du Haut-Saint-François participent aux écocentres mobiles et s'engage par résolution;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a précisé cet objectif à son plan d'action 2021 et y a prévu la répartition des responsabilités avec les municipalités et les budgets nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a l'expérience nécessaire et a donc rassemblé les meilleures pratiques pour qu'un écocentre mobile connaisse le succès, à la fois en termes d'efficacité, de résultat et de coût;

CONSIDÉRANT QU'un des facteurs qui influence la participation citoyenne à valoriser ses matières résiduelles est la proximité du point de dépôt et que la MRC a pris l'engagement, à l'unanimité de son conseil, que soit instauré au moins une édition d'écocentre mobile dans chacune des municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE tout investissement en détournement de matières résiduelles de l'enfouissement par un modèle démontré efficace constitue une économie d'enfouissement et un meilleur retour de redevances pour les municipalités;

À CES CAUSES,

2021-03-115

2021-03-116

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown collabore à ce projet en y investissant les ressources humaines et financières nécessaires, conjointement avec la MRC et que soit donc organisé au moins un écocentre mobile par année sur notre territoire.

ADOPTÉE

8.4 <u>Gestion parasitaire des bâtiments municipaux – Demande d'estimation pour contrat de 3 ans (résolution)</u>

Considérant que le contrat de gestion parasitaire de certains bâtiments municipaux fait à échéance au cours des prochaines semaines;

Considérant que le conseil municipal souhaite obtenir des soumissions de coût pour un contrat pour le service suivant :

• Les bâtiments visés et la fréquence de la vérification parasitaire pour chacun :

Lieux	Adresse	Fréquence
Hôtel de Ville	101, chemin Victoria	6 visites / année (1 visite
	Ouest, Scotstown	au 2 mois)
Garage municipal et	21, rue Osborne,	6 visites / année (1 visite
caserne incendie	Scotstown	au 2 mois)
Chalet au terrain de	18, rue Hope,	6 visites / année (1 visite
balle	Scotstown	au 2 mois)
La Relève / Le Petit	11, rue du Parc,	12 visites / année (1 visite
Écossais	Scotstown	par mois)
Station épuration	163, chemin Victoria	12 visites / année (1 visite
	Est, Scotstown	par mois)

- La remise d'un rapport détaillé après chaque visite et pour chacun des bâtiments transmit électroniquement dans un délai 72 heures après la visite.
- Le rapport détaillé après chaque visite et pour chacun des bâtiments transmis électroniquement dans un délai 72 heures après la visite devra indiquer les éléments suivants :
 - o Présence d'organismes nuisibles et le nombre de captures;
 - Les conditions favorables;
 - o La présence de dommages;
 - o Les produits et matériaux utilisés, le lieu d'application et la quantité.
- Lors des visites, le travail exigé doit inclure : l'inspection, la vérification du réseau à l'intérieur du bâtiment et les endroits intérieurs traités s'il y a lieu
- Service de stations extérieures à deux endroits : Le Petit Écossais et la station épuration.
- Information pour le prix exigé :
 - o Fournir le prix net pour 1 an en indiquant séparément les taxes applicables et le montant total;
- Ajouter l'option de renouvellement automatique pour 2 ans supplémentaires et le prix pour chacune des années en indiquant séparément les taxes applicables et le montant total.

Considérant que la demande d'estimation a été transmise auprès de quatre (4) entreprises et que les soumissions reçues sont les suivantes :

• A1 Gestion Parasitaire : Année 2021 : 1 414,19 \$ taxes incluses

Année 2022 : 1 414,19 \$ taxes incluses Année 2023 : 1 414,19 \$ taxes incluses

• Optimum : Année 2021 : 1 724,63 \$ taxes incluses

Année 2022 : 1 724,63 \$ taxes incluses Année 2023 : 1 724,63 \$ taxes incluses

• Terminix : Année 2021 : 1 327,96 \$ taxes incluses

Année 2022 : 1 367,80 \$ taxes incluses Année 2023 : 1 408,83 \$ taxes incluses

2021-03-117

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise Terminix aux montants suivants :

Année 2021 : 1 327,96 \$ taxes incluses; Année 2022 : 1 367,80 \$ taxes incluses; Année 2023 : 1 408,83 \$ taxes incluses; Prenant effet à compter du 1^{er} avril 2021.

ADOPTÉE

8.2 <u>Suivi - Vérification et suivi auprès de l'entreprise responsable de la collecte des ordures et de la récupération : collectes séparées (information)</u>

Selon le suivi de la résolution 2021-02-063 adoptée lors de la séance du 2 février dernier dans de but de prendre des informations auprès de l'entreprise responsable de la collecte et du transport des matières récupérables pour s'assurer que les matières récupérables déposées par les commerces et industries de Scotstown utilisant des conteneurs ne soient pas ramassées et mises avec les matières résiduelles:

Le suivi visait également que la collecte des matières récupérables dans des conteneurs soit ramassée par un camion ayant seulement des matières récupérables dans sa benne;

Le responsable de l'entreprise Monsieur Steve Patry a répondu à la Ville de Scotstown les informations suivantes :

« Premièrement, je tiens à vous rassurer que ce n'est pas du tout notre façon de faire et que nous n'approuvons pas ce travail. Tous nos chauffeurs sont informés et sensibilisés au recyclage et à une saine gestion des matières résiduelles.

Pour être en mesure de valider le tout, j'aurais besoin de renseignements un peu plus précis. Si possible j'aimerais discuter directement avec la personne qui affirme <u>avoir vu</u> le camion vider le recyclage dans les déchets, avoir l'endroit et la date où ce serait produit cette ou ces levées. Je pourrai à ce moment valider lequel de nos chauffeurs était sur place et voir avec lui pour quelle raison il aurait fait ce geste déplacé.

Prendre note que les déchets commerciaux sont ramassés tôt le matin, ensuite le camion va se vider au site de Valoris à Bury et ce même camion repasse ramasser le recyclage commercial sur son retour en début d'avant-midi alors si cette personne est allée à ses conteneurs vers 10:00 l'avant-midi et que les déchets et le recyclage étaient vides, ils n'ont pas été ramassés en même temps, mais bien à 2 moments différents et les matières recyclables sont bien envoyées au centre de traitement et non chez Valoris à Bury.

Je vous laisse donc valider le tout, si vous pouvez me fournir les coordonnées de la personne en question, je communiquerai avec sinon me revenir avec les renseignements et nous ferons le nécessaire de notre côté.

Un suivi sera fait et si cette situation se reproduit, le tout sera rapporté à l'entreprise qui sera avisée.

9. <u>Urbanisme et développement</u>

9.1 <u>Cœur Villageois – Demande de report du 2^e versement à la ville de leur contribution pour la construction de la chaumière (résolution)</u>

Considérant que le projet de construction de la « chaumière » au Parc Walter-MacKenzie par le comité Cœur Villageois est presque terminé ;

Considérant que le rapport des coûts de ce projet a été remis aux membres du conseil, soit :

Fournisseurs	Description	Montant net	Montant	Montant net
	_		total avec les	+ TVQ non
			taxes	remboursé
				(50 %)
Ville de Scotstown	Frais bancaire			
	pour transfert			
	USA	12,00 \$	12,00 \$	12,00 \$
Ville de Scotstown	Frais bancaire			
	pour transfert			
	USA	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$
Philippe Mercier	Démantèlement			
électricien		232,50 \$	267,32 \$	244,10 \$
Philippe Mercier	Installation			
électricien	électrique	1 937,43 \$	2 227,56 \$	2 034,06 \$
Paiement USA	Fournitures			
	pour toiture	9 369,65 \$	9 369,65 \$	9 369,65 \$
Maçonnex	Pierres			
	décorative	6 195,69 \$	7 123,49 \$	6 504,70 \$
Maçonnex	Pierres			
	décorative	1 569,12 \$	1 804,10 \$	1 647,38 \$
Maçonnex	Mortier	276,07 \$	317,41 \$	289,84 \$
Daniel	Transport			
Beauchesne	palettes et			
	pailles	195,00 \$	195,00 \$	195,00 \$
Construction Les	Construction			
Frères Morin		17 537,44 \$	20 163,67 \$	18 412,12 \$
Maçonnerie GP	Pose de pierres	5 250,00 \$	6 036,19 \$	5 511,84 \$
Total		42 589,90 \$	47 531,39 \$	44 235,69 \$

Considérant que le comité Cœur Villageois s'engage à rembourser une partie des coûts de ce projet par leur aide financière qu'ils perçoivent de la Ville, soit la somme de 5 000 \$ de l'année 2020 et demande que la somme de 5 000 \$ pour le 2^e versement soit reportée à l'année 2022;

Considérant que le comité Cœur Villageois demande de retirer des sommes à rembourser à la ville les frais suivants :

Philippe Mercier	Démantèlement			
électricien		232,50 \$	267,32 \$	244,10 \$
Philippe Mercier	Installation			
électricien	électrique	1 937,43 \$	2 227,56 \$	2 034,06 \$
Daniel	Transport			
Beauchesne	palettes et			
	pailles	195,00 \$	195,00 \$	195,00 \$

Considérant que le montant total des travaux est de 44 235,69 \$ moins la somme totale qui doit être remboursée par le comité Cœur Villageois, soit 10 000 \$ et en retirant les trois (3) montants de 244,10 \$, 2 034,06 \$ et 195 \$,

représente une solde de 31 762,53 \$ auquel l'aide financière provenant du Fonds de développement des territoires (FDT) pour ce projet sera appliquer;

2021-03-118

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le rapport et que les factures soient transmises au CLD du Haut-St-François pour demander le remboursement de l'aide financière dans le cadre du Fonds de développement du territoire (DFT) promis pour ce projet.

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Aucun sujet n'est discuté.

11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia

11.1 Dossier : Implantation de la collecte des matières organiques

11.1.1 <u>Nomination de représentants pour le suivi de ce dossier avec la MRC HSF et la Municipalité de La Patrie (résolution)</u>

Considérant que la Ville de Scotstown et la Municipalité de La Patrie étudient présentement avec le partenariat de la MRC du Haut-Saint-François le dossier d'implantation des collectes des matières organiques au cours des prochains mois;

Considérant que des réunions ont déjà eu lieu pour discuter des options possibles et que la MRC du Haut-Saint-François demande que les municipalités nomment des représentants qui assisteront aux rencontres en visioconférences ou présentielles;

2021-03-119

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal nomme Madame Sylvie Dubé, mairesse, et Madame Monique Polard, directrice générale, pour participer aux rencontres pour le dossier d'implantation des collectes des matières organiques.

Les informations seront rapportées au conseil municipal lors des ateliers et/ou des séances du conseil.

ADOPTÉE

11.1.2 <u>Intention de la Ville de Scotstown pour modifier le contrat des collectes des matières résiduelles (résolution)</u>

Considérant le projet à l'étude pour l'implantation des collectes des matières organiques sur le territoire de la Ville de Scotstown;

2021-03-120

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal indique par l'adoption de cette résolution son intention d'étudier toutes modifications du contrat actuel des collectes des matières résiduelles pour le remplacement d'un nombre de collectes des matières résiduelles par des collectes des matières organiques au cours des prochains mois selon les modalités que l'entreprise Services sanitaires Denis Fortier pourraient exigées et le consentement final du conseil municipal.

ADOPTÉE

11.1.3 <u>Intention de la Ville de Scotstown pour un contrat de gré à gré relatif à la collecte des matières organiques (résolution)</u>

Considérant le projet à l'étude pour l'implantation des collectes des matières organiques sur le territoire de la Ville de Scotstown;

2021-03-121

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal indique qu'il étudie la possibilité d'un contrat de gré à gré pour l'implantation des collectes des matières organiques au cours des prochains mois advenant que l'entreprise Services sanitaires Denis Fortier n'accepte pas de modifier le contrat actuel des collectes des matières résiduelles.

ADOPTÉE

A CET INSTANT, MADAME CATHY ROY, CONSEILLÈRE, QUITTE LA SÉANCE DU CONSEIL. IL EST 20 H 24.

11.1.4 Demande d'estimations pour l'achat de bacs bruns (résolution)

2021-03-122

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que des demandent d'estimés pour l'achat de bacs bruns, 360 litres, soient demandés auprès de différentes entreprises et incluant les frais de livraison. **ADOPTÉE**

11.2 Unis pour la faune – Demande de résolution d'appui (résolution)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTLB**);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS,

2021-03-123

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

QUE la Ville de Scotstown appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTLB**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimaux, optimaux ou trop élevés.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

ADOPTÉE

11.3 <u>Lettre transmise à Eurofins Laboratoire pour insatisfaction du délai de réception de réception des analyses d'eau potable à la suite des travaux du 17 février 2021 (résolution)</u>

Considérant les travaux de réparation d'une fuite d'eau potable le 17 février 2021 sous la supervision de la firme Aquatech;

Considérant que des tests d'eau ont été prélevés le 17 février et le 18 février 2021 selon les normes en vigueur et qu'ils ont été acheminés au Laboratoire Eurofins;

Considérant qu'à la suite de ces travaux un avis préventif d'ébullition de l'eau potable du réseau d'aqueduc a été diffusé sur le territoire de la Ville de Scotstown;

Considérant que les résultats étaient attendus dans un délai normal, mais qu'en raison d'un problème inconnu de la Ville de Scotstown, les tests ont dû être repris ce qui occasionna le prolongement de l'avis préventif d'ébullition;

Considérant que malgré les 2^e tests pris, un délai anormal est survenu pour la réception des résultats;

POUR CES MOTIFS,

2021-03-124

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown transmette une lettre insatisfaction du service effectué par l'entreprise Eurofins et déplore le délai de réception des résultats.

Que cette résolution soit transmise à l'entreprise Eurofins et copie à l'entreprise Aquatech pour le suivi de ce dossier.

ADOPTÉE

11.4 <u>Dépôt pour une demande financière dans le cadre du Programme d'aide financière « Initiative canadienne pour des collectivités en santé (résolution)</u>

Considérant le programme « L'Initiative pour des collectivités en santé » aide les collectivités à créer et adapter les espaces publics, ainsi que les programmes et services pour les espaces publics, afin de répondre aux besoins relatifs à la COVID-19;

Considérant que « L'Initiative pour des collectivités en santé » soutient l'innovation et les améliorations apportées par les collectivités pour la qualité de vie des résidents;

2021-03-125

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme « L'Initiative pour des collectivités en santé » pour l'achat et l'installation de système d'éclairage sécurité pour les terrains récréatifs appartenant à la ville.

ADOPTÉE

11.5 <u>Envoi d'une lettre à la Société de Développement de Scotstown-Hampden : suivi et respect du bail avec les responsables du Petit Écossais (résolution)</u>

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution 2020-02-073 le 6 février 2020 appuie la démarche de la Société de Développement de Scotstown-Hampden pour louer à un tiers un espace du Petit Écossais relatif à la restauration selon une entente des conditions entre les parties;

Considérant qu'en 2020, certains points de l'entente et/ou du contrat entre la Société de Développement Scotstown-Hampden et les personnes responsables de la restauration n'ont pas été respectés;

Considérant que le conseil municipal estime que les gestionnaires des infrastructures du Parc Walter-MacKenzie puissent respectées les conditions établies entre les parties tout en maintenant d'offrir les services attendus;

2021-03-126

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Qu'une lettre soit transmise à la Société de Développement de Scotstown-Hampden afin que les conditions stipulées au contrat entre celle-ci et les gestionnaires de la restauration au Petit Écossais soient respectées pour toute la durée du contrat, soient :

- . Les dates et heures d'opération et d'ouverture au public pour les services de restauration au Petit Écossais;
- . Que le service de restauration du Petit Écossais doit prendre les mesures nécessaires pour avoir un conteneur pour les matières résiduelles et le nombre nécessaires de bacs roulants pour les matières recyclables nécessaires et qu'aucune utilisation des bacs destinée au Camping de la rivière étoilée, du Parc Walter-MacKenzie et/ou de la Piste cyclable du Marécage des Scots n'est permise. Le service de collecte pour le conteneur et le nombre de bacs exigés pour leurs services sont à leurs frais.

ADOPTÉE

11.6 <u>Présence hebdomadaire de l'inspecteur en bâtiment et en environnement au bureau municipal dès le 18 mars 2021 (résolution)</u>

Attendu qu'à l'arrivée du printemps, les demandes des citoyens pour obtenir un permis de rénovation, de construction ou autres augmentent;

2021-03-127

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la présence de l'inspecteur en bâtiment et en environnement soit reprise hebdomadairement à compter du 18 mars 2021 selon l'horaire normal afin d'effectuer les suivis des dossiers et une tournée du territoire dans l'application des règlements en vigueur.

ADOPTÉE

12. <u>Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance</u>

Aucune question n'a été reçue.

13. Levée de la séance (résolution)

2021-03-128

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu.

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 50.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Sylvie Dubé, mairesse	Monique Polard, directrice générale